

BONNEFOI François 1893-1966

Sources : ANOM (état-civil, registres matricules), Leonore (Légion d'honneur dossier de 90 pages !), Gallica (BnF)

Le 16 juin 1883, à Mascara, François BONNEFOI, né en 1859 à Bernis (Gard), employé des chemins de fer franco-algériens, épouse Marie Rose Marguerite dite Louise SALVA, née en 1856 à Mascara

Le 21 mars 1884, à Mascara, naissance de son demi-frère Gaston Jean

Le 11 janvier 1885, à Mascara, décès de Louise SALVA

Après 1885, François BONNEFOI épouse Rosalie Louise SALVA, née le 21 novembre 1861 à Mascara

Le 19 février 1893, à Charrier, naissance de François BONNEFOI

COMMUNE MIXTE
DE
SAIDA

ÉTAT-CIVIL

ACTE DE NAISSANCE

Le (1) *16 juin* mil huit cent quatre vingt trois
à *15 heures* est né à *Charrier (Saïda mixte)*

(2) *François Bonnefoi*

du sexe *masculin*, fils de *Bonnefoi François* profession
de brigadier de la police
et de *Salva Rosalie Louise* son épouse sans
profession domiciliés à *Charrier (Saïda mixte)*

Dressé le (1) *vingt deux* jour mil
huit cent quatre vingt trois à *quinze* heures sur présentation de
l'enfant et déclaration faite (2) *par le père*

Timbre : *6.00*
Expédition : *1.60*
TOTAL : *7.60*

(1) En toutes lettres.
(2) Nom et prénoms de l'enfant.
(3) Par le père, le médecin, la sage-femme ou toute autre personne ayant assisté à l'accouchement.


Marié le *21 décembre 1916*
à *Coudjra*
avec *Stéphanie Simon*

Suivent les signatures.

POUR COPIE CONFORME :

A Saïda le *vingt deux* jour mil neuf cent *vingt six*

Cy L'Administrateur,



Le 1^{er} mars 1911, engagé volontaire

Le 18 novembre 1911, il est promu caporal

Le 6 novembre 1913, il est promu sergent

Le 21 décembre 1916, à Oudjola (Relizane), il épouse Alice Louise SIMON, née le 9 août 1891 à Relizane

Le 1^{er} mai 1917, citation : « *chef de poste hors de pair ... effectuant sous le feu et dans les conditions les plus difficiles les réparations ...* »

Le 17 mai 1917, sous Craonne, il est blessé par éclats d'obus

Vers 1922-1923, naissance de son fils (il aura 6 enfants)

Le 20 août 1928, il est classé dans l'affectation spéciale au titre de la télégraphie militaire en qualité de monteur à Orléansville

Le 17 mai 1930, il est promu sous-lieutenant de réserve

Le 19 avril 1934, il est promu lieutenant de réserve

Le 25 décembre 1935, il est chevalier de la Légion d'honneur

Vers 1936 ou 1937 il aurait fait « une courte apparition » au PPF qui vient juste de se créer

Le 26 novembre 1938, il reçoit du général Catroux un témoignage de satisfaction à l'ordre du corps d'armée



Du 31 décembre 1938 au 9 août 1940, il fait la campagne en Algérie comme volontaire (région fortifiée du Sud-Tunisien, ligne Mareth)



Ligne Mareth en 1938

Jusqu'en 1942, il est chef de secteur aux services techniques des PTT.

En septembre 1942, il accepte l'offre du général Blanc d'occuper le poste de directeur départemental des Amis de la Légion tricolore à Alger, qui lui est présentée « *comme une organisation militaire camouflée pour contourner les clauses de l'Armistice.* » ... du 16 septembre au 8 novembre 1942



Le 8 novembre 1942, lors du débarquement des Alliés à Alger, il aurait brûlé les archives de la Légion tricolore locale ...

De 1942 à 1948, il est interné, d'abord à Bossuet, puis à Méchéria.



Camp d'internement de Bossuet

Dans le Petit Marocain du 5 juillet 1944 :

Le procès des recruteurs de la Légion Tricolore

Dix-neuf accusés comparaissent devant le tribunal d'armée

ALGER, 4 juillet (AFP). — Le procès des dix-neuf agents recruteurs de la Légion tricolore a été ouvert, à 9 heures, devant le tribunal d'armée à compétence particulière, présidé par le conseiller à la Cour Serrus, assisté du conseiller Fischer, du lieutenant-colonel Finelli, du chef de bataillon Noirjean et du commandant d'aviation Le Cannelier. Le commandant de Beauvais occupe le siège de commissaire du gouvernement.

Comparaissent : Mallet Victor, chef de bataillon en retraite, Alger ; Bonnefoi François, conducteur des P.T.T., Alger ; Alkermann Henri Charles, capitaine de réserve ; Calavresse Artoine Joseph, commandant en retraite, Alger ; Gaillard Jean Maxime, Alger ; Mayen Fernand Joseph, Kouba ; Varaona Diégo, 2ème classe ; Talmant Camille Henri, adjudant-chef des R.T.A. ; Berger Henri, Birmandreïs ; Chagra Mohamed, du 1er bataillon du 9ème R.T.A. ; Schenck Georges Louis Alexandre, capitaine de réserve, commissaire militaire de la gare de Blida ; Liebert Louis receveur des P.T.T. en retraite ; Giraud Edmond, Oran ; Lavall Etienne Fernand Maurice, inspecteur d'enregistrement révoqué, Oran ; Giovanelli Théodore, commandant en retraite, Oran ; Levacher Jacques, Alger ; Mongauzy Henri, lieutenant de réserve des C.O.A., Tlemcen ; Aubaud Henri Emile Maurice, Bône, et Hippolyte Victor Maximilien Alexandre, chef de bataillon de réserve.

Tous sont accusés de trahison : leur rôle et leur degré de culpabilité, définis par l'acte d'accusation, sont variables. L'interrogatoire des accusés, qui a commencé à 9 h. 15 va les préciser.

Mallet était commissaire administratif de la Légion tricolore pour l'Afrique du nord et touchait, à ce titre, 8.500 francs par mois. Bonnefoi dirigeait la section départementale d'Alger de la Légion tricolore. Le 8 novembre 1942, jour du débarquement allié, il brûla les archives qu'il détenait. Le capitaine Alkermann était directeur, à Alger, du centre de passage de la Légion, qui lui servait un traitement mensuel de 8.000 francs. Son rôle a été des plus équivoques. De plus, il faisait partie du groupe « Collaboration ». Calavresse, recruté par Mallet, joua un rôle peu important. Gaillard, ancien P.P.F., dirigea à Alger les bureaux de la Légion Tricolore dans lesquels il afficha des tracts de propagande ; Mayen, commerçant, était chef de permanence de la Légion Tricolore et membre du groupe « Collaboration ». Varaona, artisan-peintre, a collé des affiches et engagé ses ouvriers à entrer dans les rangs de la Légion Tricolore ; Talmant, antiquaire, a simplement collé une affiche de la Légion dans son magasin. Son fils, qui s'était engagé à la Légion Tricolore, a déserté en 1943. Berger a été un simple employé qui se contentait de faire des écritures au tarif de 2.200 francs par mois. Le lieutenant Chagra, 46 ans, engagé au tarif de 7.000 francs par mois, était chargé de recruter des indigènes pour la Légion Tricolore.

L'audience a été levée à 11 h. 45 et renvoyée à demain matin, 9 heures, pour la suite de l'interrogatoire des accusés.

Le 10 juillet 1944, il est condamné par le tribunal militaire d'Alger à 12 ans de travaux forcés, 5 ans d'interdiction de séjour, et à la confiscation de tous ses biens présents et à venir, pour trahison (circonstances atténuantes admises).

Le 5 juillet 1945, il est détenu à la maison centrale de Lambèse.

De 1948 à 1960, il est entrepreneur en électricité : de 1948 à 1955 à Dely Ibrahim, puis de 1956 à 1960 à Colomb-Bechar (Saoura) et travaille pour le compte du commandement interarmées au Sahara.

Le 25 novembre 1953, à Deli Ibrahim, décès de son épouse Alice Louise

Le 20 janvier 1955, il est amnistié

En mai 1955, le sénateur d'Alger Henri Borgeaud (né en 1895 à Alger), qui sera réélu en juin, intervient en sa faveur (Borgeaud est sénateur de décembre 1946 à mai 1959)



En 1957, la Commission disciplinaire prononce le rejet à sa requête en réintégration dans l'ordre de la Légion d'Honneur en se basant sur l'exposé des faits que lui a fait parvenir le Ministère de la Défense Nationale (M. Maurice Bourgès-Maunoury)

En 1960, il vient se fixer à Dely-Ibrahim

Le 11 avril 1961, il écrit

sur une période particulièrement trouble, en Alger, 1940-44
pour éclairer ceux qui ne l'ont pas vécu et juger, en toute objectivité, s'ils sont appelés à le faire.....

(III)

Un cas concret : le mien !

1939... mobilisation générale... bien du âge de 46 ans je suis le seul, de ma catégorie, (à revêtir l'uniforme militaire et pour la 1^{ère} fois) dans l'Armée du PTT en Algérie.

1940... Si bien en août 40, je trouve dans tous les services "une soumission totale et sans réserve au Gouvernement de Vichy". Les grands panneaux - photos du Maréchal Pétain - drapeau de Laval - ornent déjà tous les bureaux. La consigne est : obéir au Gouvernement de Vichy ! - d'ailleurs 98% de la population est pétainiste : on le constate dans les manifestations qui se déroulent autour du monument au mart... et ailleurs. On parle bien de Commissions d'armistice mais je n'en n'ai jamais vu... pas plus qu'un Allemand ou un Italien. Cela crée localement un état d'esprit qui est différent en Algérie de celui existant en métropole et particulièrement en zone occupée.

1942... Un groupe "collaboration" se forme au passage du savant Georges Claude. Nous apercevons avec quelques Camarades, que Georges Claude est sincère et honnête dans ses idées, mais qu'il a eu tort de confier la chose à un certain de... chevalier d'industrie qui comprenait que la Collaboration devait être celle de l'arabe et du légionnaire. Ce dernier est étant le Français nous intervenons auprès du S.G. de la Préfecture Périllon et Savayse et nous faisons interdire toute activité à ce groupe. On en a profité plus tard pour m'accuser de collaboration comme d'accord appartenant au PFF alors que je n'avais fait qu'une courte apparition dans ce parti, vers 36 ou 37, et qui n'avait guère été élargi. Quand on veut tuer son chien !!!

Sep 42... Je reçois un coup de téléphone du Gouvernement Général et d'avoir à me présenter au Colonel Maguin Commissaire général de la Région tricolore à Alger. Le colonel Maguin me présente au Col Desages et au Général BLANC Eugène. Ses propos suivants me sont tenus :
 - Votre jeune fils qui a effectué la guerre de 39 à 40 à l'âge de 17 ans comme volontaire, est parti ici pour servir ce qui est la Région tricolore en vue de s'y engager. Vous n'avez rien à craindre, vous pouvez lui parler librement - d'ailleurs dès émancipé du fait qu'il a déjà combattu.
 - Car la Région tricolore est un organisme d'élite ayant pour but :
 1° de faire l'acquiescement à bref délai la S.V.F créée à l'instigation des Allemands, avec la complaisance des partis politiques à leur solde.
 2° de suppléer au déficit de l'armée d'armistice etc...
 Que d'ailleurs elle se trouve à Guéret (Creuse) en zone libre, que son recrutement est effectué tout comme l'infanterie Coloniale, les troupes, la légion étrangère etc... et comme preuve : les préfets et gouverneurs étaient chargés de la propagande par affiches, conférences etc...
 - Maintenant que vous voilà tranquillisés quant à la légalité de la Région tricolore, nous vous informons que nous vous nommons DIRECTEUR DES AMIS DE LA LÉGIION TRICOLERE pour le dist. d'Alger.
 - Cet organisme annexé est chargé des œuvres sociales de la S.T. et a comme Directeur général le Général BLANC Eugène du cadre de réserve.
 - Ayant objecté qu'étant fonctionnaire (je ne pouvais pas cumuler) il me fut répondu : Monsieur, vous êtes officier de réserve, à ce titre vous n'avez qu'à obéir, et comme vous n'avez pas à quitter votre emploi, ayant un secrétaire, que vous n'êtes pas méticuleux, votre

Gueguelli, Valis, Sorin, Roulehou, Bucarest, Odessa et Nicolaieff (Russie)

1939-1940

c) R.F.S.T. - P.C. à Mareth (toute la ligne jusqu'à la frontière Foun Tataouine, Bordj Le haut etc. ...

Puillet 38

Le 31 août 1945. 40

sur une période éclaircie

notre Administration n'a aucune objection à formuler et d'ailleurs nous nous occupons de l'en venir. Je pris donc ces fonctions du 16 sept 1943 au 8 novembre 1943. encore d'instructions constructives, donc inefficaces et en tout cas ne nous ayant pas encore permis de nous rendre compte de ce que l'on attendait de nous. Le recrutement effectué par le Colonel Magnin et principalement par l'Armée: « 27 1/2 » avait beaucoup de dés. En tous cas nous n'avons pas à nous en occuper, cela n'était pas notre affaire, nous n'étions pas des recruteurs. -- et pendant

1942 - Débarquements alliés en Algérie. Devant le renouveau de la situation, chacun cherche à se faire du côté du manche, à se blanchir et pour cela tout est bon: dénigrement, calomnies d'autant plus que cela fait bien l'affaire de certains partis, notamment le Communiste, nombreux dans les camps de concentration et de leurs dépôts qui sont rattachés de la Contre-Union. Carrée. Ses valeurs. Colloques posés sur place, pensant que je ferais la guerre, ne me manquent pas: je suis arrêté d'ailleurs illégalement et maintenu, aussi illégalement, à la DST, jusqu'en décembre, puis envoyé en Camp d'internement à Poitiers, puis à Mèchin (Sud oranais). Comme cela n'était pas suffisant, il y a eu une pression des syndicats à Paris pour nous faire fuir de tout des trépassés de exception. -- 1943, comme preuve voir la Copie de l'intervention parus dans le journal de l'époque: Qui moins dans les journaux Communistes ou Communistes

1944 - Alger-républicain (organe du parti com^m) du 10.4.44. La commission exécutive du syndicat CGT (com^m) du PTT convoquée en réunion extraordinaire, vote: l'interdiction contre Bonifai Recruteur de la ST..... constaté que malgré diverses réclamations au 5^e Command au 4.6. l'admⁿ ne s'est pas empressée d'intervenir. Liberté (organe Com^m ou Communiste) à peu près méconnu. M. Bonifai com^m principal de travaux effectués de la ST... doit être frappé. 2^e et feuille patalo... organe mensuel des Cellules Communistes du PTT d'Alger. Pénit 1944: Longs articles (postiches à reporter) contre l'Institut gen^l du service central du PTT au 4.4; le directeur du PTT d'Alger; certains chefs de services nommément désignés... dont évidemment Bonifai. Mars 1944 - La même feuille. Il faut frapper et fort M. et annonce qu'une délégation syndicale CGT com^m s'est rendue, accompagnée de 2 députés Communistes, auprès des ministres pour qu'il soit demandé à M. Mayer et très fermement que soient frappés sans pitié les chefs des 2^e cautions, des PTT d'Alger et évidemment Bonifai (la tête noire des Caou). Annonce qu'une deuxième démarche, dans le même sens, a été effectuée et que cette fois la délégation était accompagnée du g^l Tubert com^m et du député Com^m Moquet.

Il est évident qu'avec mon passé militaire, les jalousies que j'avais suscitées du fait de ma Légion d'honneur, mon intransigeance quant à l'HONNEUR.... dans un milieu à majorité partiellement perméable au communisme; le moment était éminemment favorable à l'assouvissement des passions.....

Guesguelli, Vélis, Soria, Bucarest, Odessa et Nicolaieff (Russie) 1939-1940

c) R.F.S.T. - P.C. à Mareth (toute la ligne jusqu'à la frontière: Foun Tataouine, Bordj le heui etc. ...

lue l'cas.
lu
UM
Alger
ajor
ne-
ion
ques
Mre
Dromée
rancaire.
onel
accepte
l'écrit
militaire
e.
tes
un de
ntentait,
t qui

Se 31 août 1945. 40

sur une péri
pour cela

pour ne pas perdre leur place; pour "se blanchir": car hier ils
recevaient des condamnations contre les communistes, les
juifs et quelque gaulliste --- il s'est trouvé des juges pour
l'intruire, d'autres pour condamner --- non pas avec justice mais
selon le désir de certains partis. (VOIR PLUS HAUT) ET DE DESERTEURS.
Et voilà comment l'étiquette de TRAITRE me fut octroyée et aux
24 inculpés de la Région Tricolore à Alger le 16.7.1944. La plupart de
Général, Officiers Supérieurs, Officiers Subalternes, fonctionnaires et
A.C. Nous fûmes 16 blessures + 21 Régions d'honneur (autres au titre
militaire) + médailles militaires + 67 citations..... pour des traîtres!

Heureusement cet état de choses a disparu. les jugements
de temps ont été humanisés et tel menu fait, telle erreur de 1944
en Algérie qualifiés de crime en 1944, par les juges (c'est à l'époque
font peu renseignés, ou mal) des tribunaux d'exception
non furent considérés par les juges des tribunaux normaux
plus tard, en métropole, comme ne devant même pas être retenus du

EXEMPLE: LE CAS DU GÉNÉRAL GARY, Commissaire général de la Région
Tricolore en métropole qui a bénéficié d'une décision de classement
et de main levée de dépôt de la part du commissaire du Gouvernement
Panquet de la Cour de justice du dépôt de la Seine: juridiction devant
laquelle il avait été traduit comme nous en 44 à Alger pour son appartenance à
la Région Tricolore, dont il fut tout de même un des chefs.

Copie de l'Exposé de l'affaire Gary en annexe. IV

D'autres exemples, ne serait-ce que pour démontrer que la Région Tricolore
n'avait rien de commun avec la 2VF, la phalange, l'Arabich Légion
etc... Coséquences qu'on avait établie à Alger par nos liens "communs" alors
que d'instinct à ce moment cet organisme nous avait été présenté tel que
je l'ai écrit plus haut, tel que le général Gary l'a déclaré
des exemples il y en a pas mal --- j'ai cité celui de mon propre fils
et de 2 ou 3 de mes camarades qui ayant été engagés à la S.T.
ont été purement et simplement acquittés par le Général

pour conclure.....

J'ai eu de voir joindre ces notes, parfaitement contrôlées, Galy accepte
au DOSSIER dans le but de bien éclairer les Personna-
lités appelées à l'étudier. Qui! Elles les lisent avec attention.
Je m'excuse d'être un peu long dans mes explications
mais il faut ce qu'il faut!!! ET j'espère, en tout
cas, que si ELLES sont animées de vrais sentiments
d'équité elles feront preuve de justice, de compres-
sion et d'humanité en transmettant avec ce dossier
avec cette faveur: Ce dont je les remercie par
avance.

Bely- Ibrahim Alger le 11 avril 1961.

(Signature)

union ne se base pas
sur l'injustice!

Gueorguelli, Vélis, Sofia, Bucarest, Odessa et Nicolaïeff (Russie) 1939-1940

c) R.F.S.T. - P.C. à Mareth (toute la ligne jusqu'à la frontière: Foun Tataouine, Bordj le haut etc. ...

« Il semble qu'il n'ait pris aucune part aux événements du 22 avril 1961. »
En 1962, il réside dans l'Aude, à Saint-Hilaire et à L'Ermitage Clermont sur Lauquet
Le 16 mai 1962, il est réintégré dans l'ordre de la Légion d'Honneur : il est informé par courrier du 21 mai
Le 31 mars 1966, il décède